

Ouverture des inscriptions scolaires 2024-2025

Dès aujourd'hui et jusqu'au 30 avril

Qui est concerné ?

- Les enfants qui entrent en petite section, nés en 2021.
- Les enfants qui entrent en CP (sauf ceux qui étaient en maternelle à l'école des Crozes et qui restent sur cette même école).
- Les enfants qui arrivent dans une nouvelle école (par exemple à la suite d'un déménagement).
- La toute petite section : les enfants nés en 2022 : ces pré-inscriptions seront traitées par la Commission toute petite section (TPS).

Comment ?

Les différentes étapes :

1. **Ouverture d'un compte famille : seulement si vous n'avez jamais eu de compte, sinon, vous pouvez aller directement à l'étape 2**

Rendez-vous sur [l'Espace Famille de la Ville de Frontignan](#) et allez sur « créer mon espace ».

2. **Ajouter les nouveaux enfants : seulement s'ils ne sont pas encore enregistrés, sinon, vous pouvez aller directement à l'étape 3**

Allez dans « ma famille » pour ajouter votre/vos enfant(s).

3. **Procéder à l'inscription :**

- Aller dans « créer une inscription » et sélectionner le formulaire « bulletin d'inscription ». Prévoir les justificatifs suivants, s'ils n'ont pas encore été fournis :
 - livret de famille complet
 - carnet de vaccination
 - justificatif de domicile de moins de trois mois
- Dès réception du mail indiquant que le bulletin a été validé, allez à nouveau dans « créer une inscription » vous aurez alors accès aux différentes inscriptions souhaitées : scolaire, périscolaire, restauration, mercredi, vacances...

Pour tout renseignement : direction.education@frontignan.fr ou 04 67 18 54 22